

ASSOCIATION FRANCAISE DU DROIT MARITIME

Fondée en 1897

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 25 janvier 2007

L'AFDM s'est réunie en Assemblée Générale le jeudi 25 janvier 2007 à 17 heures au siège de l'association, 47, rue de Monceau - Paris 8^{ème}.

Etaient présents : AISENSTEIN L. / BELLAGAMBA D. / BINDEL S. / BRAJEUX G. / CLEMENT V. / CONTI X. / CORBIER I. / DELEBECQUE Ph. / FABIANI J. / GUILLEMINAULT B. / HA NGOC J. / JANBON L. / LAPPARENT (de) C. / LATRON P. / LE BERRE F. / LE PRADO D. / LEVY J.-F. / LOOTGIETER S. / MARCHAND G. / MARGUET B. / MIRIBEL S. / ODIER F. / QUINTIN J.-E. / RAISON O. / ROHART J.-S. / SCHWEITZER S. / SIMON P. / TINAYRE A. / TROUDE Y. / VIALARD A.

Etaient excusés : ALLARD H. / ALLARD P. / ARRADON F. / BERNARD T. / BLOCK G. / BOISSON Ph. / BUHLER J.-C. / BUQUEN C. / CHEVREAU J.-F. / CHRISTOPHE J.-P. / COATANEA Ph. / CORADIN L.-P. / COSTE B. / DAOUD M. / GODIN Ph. / HÜBNER Ch. / LE GARREC M.-Y. / NDOYE N. / PARENTHOU R. / PETEL T. / PINCEMIN B. / REMBAUVILLE-NICOLLE P. / RICHEMONT (de) H. / SOISSON N. / TASSY H. / TIERNY E. / VITRAC Ph. / VOELTZEL G. / WINTER (de) J.

1. Le président Antoine Vialard demande l'approbation du procès-verbal de la séance du 16 novembre. Ne recevant aucune objection, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des présents.

2. Le secrétaire général présente les candidatures de :

- M^r Loïc Aballea, attaché au Secrétaire général de la Mer, parrainé par Mme F. Odier et M^{me} G. Thomas Ciora.
- M^e Christophe Nicolas, avocat au barreau de Paris, parrainé par M^e H. de Richemont et I. Corbier.
- M^e Jean Arié Lévy, avocat au barreau de Paris, parrainé par M^e D. Le Prado et M^e G. Gautier.

Ces candidatures sont acceptées.

3. Le Président donne la parole à M. Xavier de la Gorce, Secrétaire général de la Mer, qui fait une conférence sur le rapport du groupe Poséïdon et quelques autres questions. On se reportera au résumé ci-joint pour plus de d'informations.

4. Cet exposé est suivi de la traditionnelle série de questions / réponses.

5. La séance est levée vers 18 h 45.